

**DECLARATION DU PROFESSIONNEL
DE L'EXPERTISE COMPTABLE**

OG BIC 00

Je soussigné(e),			
Identification du professionnel de la comptabilité			
Dénomination :		N° SIRET :	
Adresse :			
déclare que la comptabilité de			
Identification de l'entreprise adhérente			
Profession de l'adhérent			
Profession :			
adhérent de l'association agréée			
Identification de l'association agréée			
N° Agrément :			
Désignation :			
Adresse :			
Est tenue <input type="checkbox"/> ou surveillée <input type="checkbox"/> et présentée conformément aux exigences de l'article 99 du CGI et conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise-comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et à l'association agréée sont le reflet de la comptabilité.			
Format / Type de réponse			Réponse
Est tenue selon :			
<input type="checkbox"/>	La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978		
<input type="checkbox"/>	Le plan comptable professionnel retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées		
<input type="checkbox"/>	Le plan comptable professionnel non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées		
<input type="checkbox"/>	Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées		
<input type="checkbox"/>	les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93A du CGI)		
Si plan comptable professionnel	Profession de : Prévu par (référence aux dispositions réglementaires) :		
Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur de logiciel			
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.			
Le		A :	
		Nom du signataire :	